



Un concours de pêche aura lieu le dimanche 6 juin à l'étang des Fauries, c'est accordé par la préfecture. 50 pêcheurs sont acceptés, de tous âges, avec une distance d'au moins deux mètres entre chaque participant. 120 kilos de truites seront lâchées. "Normalement cela devrait être des truites de 2,5 à 3kg" précise le président Jean-Luc Fanthou, lors de l'assemblée générale de la Carpe terrassonnaise, dimanche 23 mai. Le président souligne que "chaque truite jaune pêchée permettra de gagner une journée de pêche gratuite". La Carpe terrassonnaise espère organiser aussi un loto cette année et étudie la possibilité de faire un marché de producteurs ou un vide-greniers à l'étang.

**-> Inscriptions sur place pour le concours dès 7h du matin, coup d'envoi 1ère manche à 8h45, 2e manche à 10h30. Chaque manche dure une heure.**

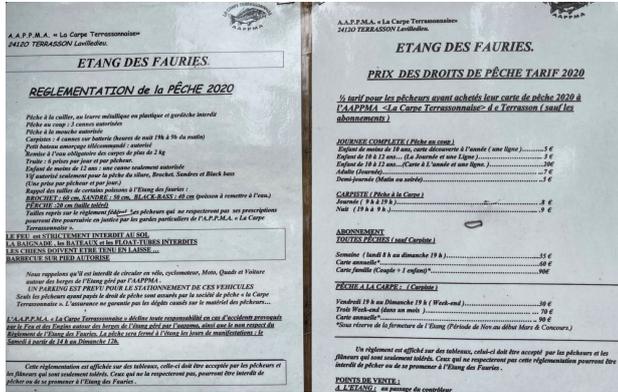
De nombreux lâchers de poissons continuent tout le long de l'année sur l'Elle, aux Escures et à l'étang. L'association a la chance de disposer d'un étang aux Fauries qui permet de rapporter un peu d'argent avec les cartes de pêche journalières et hebdomadaires et des tickets à la journée. Ce qui permet de financer en grande partie les lâchers de poissons. Un tiers de l'étang appartient à la municipalité et des tables de pique-nique ont été installées, il y a deux ou trois ans. Les abords ombragés de l'étang ont d'ailleurs beaucoup de succès. "Hélas, trop peu de pêcheurs en profitent et les tables sont parfois prises par des promeneurs" remarque l'un des membres du bureau. L'entretien est assuré par les pêcheurs. Des barbecues sont aussi installés mais souvent détériorés. "Il faut venir avec sa propre grille ou en demander une auprès de Jean-Pierre, le contrôleur de l'étang" dit le président.

Renaud Morin a dressé un bilan moral satisfaisant : 249 cartes en 2020 au lieu de 309 en 2019, dont moins cinq cartes majeures ou interfédérales. "Malgré le Covid, on a réussi à se maintenir quand même" dit-il. De son côté, Serge Perrot a fait un point sur les comptes de l'association qui sont en baisse de près de 1.150 euros.

# Carpe Terrassonnaise : un concours de pêche le 6 juin

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Lundi, 07 Juin 2021 07:06

Les questions diverses ont suscité des échanges passionnés notamment sur les cormorans où l'on a conclu "qu'ils ne font pas tant de dégâts que ça" et à propos des silures, que "rien ne prouve qu'ils empêchent le poisson de remonter les rivières"...



## Tapis rouge pour les jeunes

Le montant de la carte annuelle pour un pêcheur mineur est de 5 à 6€. C'est une volonté de l'association qui souhaite aussi faire le tour des écoles et des écoles de sports pour proposer un concours de pêche enfants gratuit, tous poissons, avec un lot à chaque participant. Il est possible de prendre une carte enfants auprès du contrôleur de l'étang "qui passe trois à quatre fois par jour. C'est à ce moment-là qu'il fait payer à la journée" (voir le tableau de la réglementation affichée à l'entrée, ci-joint).

Cette année, en raison des règles sanitaires, l'association de pêche s'est réunie sous un chapiteau à l'étang des Fauries. Une minute de silence a eu lieu en l'honneur de Christian Baroutie, vice-président disparu en janvier dernier.

Les statuts devraient être redéfinis au sujet de l'entretien des arbres et des abords de l'étang. Une journée nettoyage de l'étang va d'ailleurs être organisée avant le concours de pêche du 6 juin.

**Le nouveau bureau de l'année 2021-22 est composé comme suit : président, Jean-Luc Fanthou ; vice-président, Philippe Séguy ; trésorier, Renaud Morin ; trésorier adjoint Serge Perrot ; secrétaire Maxime Morin.**

## **Carpe Terrassonnaise : un concours de pêche le 6 juin**

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Lundi, 07 Juin 2021 07:06

---